



Monsieur le Bourgmestre,

Objet : Nuisances sonores des Ardentes et de Cap Sud Blanche place des Carmes

Nous avons été interpellés par des riverains du Festival des Ardentes et de la soirée Cap Sud Blanche (la place des Carmes) qui constatent et se plaignent d'une évolution significative des nuisances sonores de ces deux activités musicales.

Loin de nous l'idée de remettre en cause ce type d'événement, mais plutôt la manière dont sont respectées les normes de bruit en vigueur et le dépassement des horaires de fin d'activité., ainsi que la privatisation de l'espace public dans le cas de la place des Carmes.

Pour les deux situations des enregistrements réalisés par les riverains indiquent nettement que le niveau de bruit est très élevé et perçu nettement jusqu'à 2 km pour les Ardentes. Et que pour les riverains plus éloignés des scènes, ce sont les infras basses qui sont les plus perturbantes ? Un vrai problème de santé publique, y compris pour les participants à ces activités.

Le principal reproche qui vous est fait, comme responsable de la police, c'est la façon dont les plaintes ont été traitées ou plutôt ignorées. Dans les deux cas la police, soit n'est pas intervenue, soit était injoignable ou de son propre aveu dans l'incapacité d'intervenir vu d'autres urgences.

La réaction des riverains est le dépit d'être ignoré ou simplement n'avoir pas de suite à leur demande légitime. Ils se demandent pourquoi pour ces activités précises il y a plus de permissivité que pour d'autres ?

Quelles dispositions envisagez-vous pour limiter au maximum les nuisances pour les riverains avant ces évènements ?

Comment entendez-vous faire respecter les normes de bruits et les horaires ?

Quels sont vos critères pour autoriser ou pas ce type d'événement en milieu densément habité, en particulier en soirée ?

Bien à vous,

Pour le groupe Ecolo, Daniel Wathelet, conseiller